Accueil de Loisirs de PLOUMAGOAR

**AUTORISATION D’UTILISATION DE CAFPRO**

La ville de Ploumagoar a mis en place depuis septembre 2014 la tarification modulée pour l’ALSH en fonction des ressources.

Pour faciliter vos démarches, les services de la ville de PLOUMAGOAR ont, par convention avec la Caisse d’Allocations Familiales des Côtes d’Armor, la possibilité de consulter le quotient familial afin de déterminer le tarif applicable pour l’accueil de l’enfant.

Cette consultation du fichier CAFPRO est soumise à l’accord préalable du parent allocataire et ne se fera que par un agent autorisé par la CAF et tenu au secret professionnel.

Attention : les parents qui ne donneraient pas leur accord et ne fourniraient pas les justificatifs de leurs revenus se verront appliquer le tarif maximum.

Je soussigné(e) 🞏 Mr ……………………………………… 🞏 Mme ………………………….….………

N° ALLOCATAIRE : ……………………………………………………………………………………………...

🞐 Autorise

🞐 N’autorise pas

La consultation de mon quotient familial par le fichier CAFPRO.

En cas de refus, j’ai bien noté que si je ne fournis pas les documents demandés, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du (des) représentant(s) légal (gaux)